

Définir le socle des services publics essentiels de demain

A la recherche du mieux vivre sur le département



Définir le socle des services publics essentiels de demain

Réunion publique de présentation du schéma départemental d'accessibilité des services au public

Publié au Journal officiel du 6 avril dernier, un décret définit ce que doit être le schéma départemental d'amélioration des services au public, ses conditions d'élaboration et de suivi ainsi que les modalités de son adoption. D'ici fin 2017 chaque département devra avoir rendu sa copie. Cette démarche novatrice figure parmi les nouvelles compétences obligatoires du Département telles que définies par la loi NOTRe. Son but est de renforcer dans chaque département l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Jeudi une réunion s'est déroulée au foyer communal de Berdoues réunissant une cinquantaine d'élus du territoire en présence de Philippe Martin président du conseil départemental, de Pierre Ory préfet et d'Anne Laybourne sous préfète de Mirande.

Etablir un socle des services essentiels

A travers cinq ateliers les participants ont d'une façon ludique exprimés leur ressenti sur la situation actuelle et évoquer le futur idéal selon eux. A travers leurs réflexions partagées en fin de réunion des points convergents sont apparus tant sur l'existant que sur les besoins. Aux premiers chapitres des préoccupations les communications réelles ou virtuelles, les écoles et les services à la personne. Au sujet des communications si le président du conseil départemental s'est montré confiant pour l'internet, il est resté pessimiste sur l'amélioration des réseaux de téléphonie mobile considérant que les zones blanches sont largement sous évaluées par les opérateurs sur le territoire. Il s'agissait là pour les représentants de l'état comme du conseil départemental d'obtenir une première appréciation du sujet vu par la population. D'autres consultations se dérouleront dans les semaines à venir sur tout le département.

L'analyse de ces travaux permettra de définir des priorités et d'établir un plan à six ans pour répondre à ces besoins avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs en adaptant les moyens pour y parvenir.

La mise en place des maisons de l'état et des maisons de services au public est une des premières mesures mais elles doivent évoluer déclarait le préfet précisant d'autres parts que le terme d'accessibilité des services ne se limitait pas aux conditions physiques mais tout autant à la faculté pour un usager de disposer de ce service. Pierre Ory à ce propos soulignait le rôle des sous préfetures qui n'ont plus aujourd'hui à craindre pour leur avenir surtout en milieu rural.

Prochaine réunion le vendredi 27 mai à 14 h à la salle de l'ail à Saint Clar



Pierre Ory et Philippe Martin



Echange d'idées entre élus



les conclusions d'un des ateliers mises en scène